



Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain FORESTIER, Maire.

Etaient présents : Alain FORESTIER, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Michaël RUBENS, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Arnaud SIMONET, Marie-Thérèse RIVIERE, Eric DUCREAU

Absents excusés : Chantal BERGANDY donne pouvoir Alain FORESTIER, Virginie GUESDON donne pouvoir à François BROCHET, Gilles COLMANT donne pouvoir à Arnaud SIMONET

Caroline FOURMANOIR est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

1) APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur le Maire fait part, comme chaque année, de la convention unique portant sur les missions facultatives du Centre de Gestion de Seine-et-Marne. Cette prestation a un coût de 53 € annuel.

Il propose donc aux membres du conseil d'approuver la convention unique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

2) ATTRIBUTION D'UNE PRIME INFLATION AUX AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la commission des finances, il avait été évoqué le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux avec plusieurs propositions de taux :

- 100% qui représenterait une dépense de 3 880,44 € pour la commune,
- 50% qui représenterait une dépense de 1 940,22 €,
- 40% qui représenterait une dépense de 1 624,06 €.

Il précise que cette prime sera versée une seule fois aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème en vigueur.

Après débat, Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil d'attribuer une prime inflation à 100% aux agents communaux.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE - ESPACES VERTS

Monsieur le Maire dit qu'au vu de l'accroissement d'activités des espaces verts, liés à la construction de nouveaux lotissements, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique C1, à raison de 20 heures hebdomadaires sur 3 jours, en contrat aidé. La création de ce poste représente une masse salariale chargée d'environ 17 500 € annuelle.

Il présente la fiche de fonction aux membres du conseil et leur propose de créer le poste d'Adjoint Technique.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4) TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE MAY EN MULTIEN POUR LA RENTREE 2024 / 2025

Monsieur le Maire annonce que le tarif de l'accueil périscolaire n'a pas changé depuis plusieurs années.

Il évoque plusieurs possibilités :

- augmenter le coût horaire de 0,10 € ; qui représenterait une recette de 1 000 € pour la commune,
- augmenter le coût horaire de 0,20 € ; qui représenterait une recette de 2 200 €,
- ou maintenir le tarif actuel.

Monsieur Michaël RUBENS demande si cette recette servirait à financer un autre projet. Monsieur le Maire répond que la commune doit essayer de réduire les dépenses de fonctionnement.

Après débat, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'augmenter le tarif de l'accueil périscolaire de 0,10 € par heure.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 8 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

5) APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR L'ETUDE SURVEILLEE AVEC LEO LAGRANGE NORD-ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait de renouveler l'étude surveillée pour les enfants scolarisés à l'école du Mail Fleuri, en classe de CE1/CE2 et CM1/CM2, animée par l'association Léo Lagrange Nord Ile-de-France pour l'année scolaire 2024 / 2025. La part communale pour cette prestation s'élève à 25 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver la dite convention.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 qui est conforme au compte administratif 2023.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver le compte de gestion 2023.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

7) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Francine THIERY pour présenter les comptes administratifs 2023 et quitte la salle.

Le compte administratif 2023 fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes :	590 627,69 €	Recettes :	44 401,73 €
Dépenses :	540 269,35 €	Dépenses :	45 295,19 €
Résultat de l'exercice :	+ 50 358,34 €		- 893,46 €
Excédent cumulé au 31/12/2022 :	+ 147 968,80 €		+ 55 110,12 €
Soit un résultat au 31/12/2023 de :	+ 198 326,74 €		+ 54 216,66 €
Total : 252 543,40 €			

Le maire ne prenant pas part au vote, Francine THIERY propose donc aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2023.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

8) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de 198 326,74 € en recettes de fonctionnement et un excédent de 54 216,66 € en recettes d'investissement. Soit un résultat de clôture de 252 543,40 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

9) VOTE DES TAXES COMMUNALES 2024

Monsieur le Maire indique que la base prévisionnelle a augmenté pour l'année 2024. Il fait part des différentes simulations d'augmentation réalisées (de 0 % à 2 %). En commission des finances il avait été abordé une éventuelle augmentation de 0,5 %.

Monsieur Michael RUBENS demande quel serait le projet communal en cas d'augmentation des taxes. Monsieur le Maire répond que la commune a besoin de fonds pour remettre en état les routes, financer du matériel pour l'agent communal aux espaces verts et autres domaines.

Monsieur Philippe ALLEMBACH dit qu'il va voter contre une augmentation car il remarque sur les 3 dernières années que les taxes communales ont progressé de quasiment 20 % en euros. Le conseil explique que dans cette augmentation on retrouve une part communale, départementale et régionale.

Après débat, il propose une augmentation de 0,5 % sur les taxes foncières « bâti » et « non bâti » ainsi que sur la taxe d'habitation des résidences secondaires permettrait de réaliser une recette d'environ de 17 652,79 € supplémentaire soit un produit attendu de 275 531,79 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver l'augmentation des taxes communales de 0,5 %, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,84 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 42,12 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,53 %

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 13 VOIX POUR, 1 ABSTENTION
ET 1 VOIX CONTRE**

10) VOTE DU BUDGET UNIQUE 2024

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'à la suite de la dernière commission des finances, il a été discuté de l'attribution des subventions aux associations communales.

Il en ressort les attributions suivantes :

Association	Montant de la subvention 2024
Association Familiale et Rurale (bibliothèque)	1 000 €
Association Sainte Marie	800 €
Club de la Détente	900 €

Comité des Fêtes	1 600 €
OCCE (école)	700 €
TOTAL	5 000 €

Monsieur le Maire ajoute chaque association bénéficie de 200 € de subvention supplémentaire par rapport à l'année 2023.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations communales. L'ensemble du conseil municipal est favorable.

Monsieur le Maire présente le budget unique 2024, qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement : Dépenses = recettes pour 736 994,50 €
- ❖ Section d'investissement : Dépenses = recettes pour 100 276,51 €

Soit un budget total de : **837 271,01 €** équilibré en recettes et en dépenses.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'adopter le budget unique 2024.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 14 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE

11) ABANDON DE LA SUBVENTION FER AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une demande de subvention FER au titre de l'année 2022 avait été déposée auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'aménagement de la rue du Pré Gault. Les travaux n'ont pas pu être effectués dans les délais imposés, entraînant ainsi la caducité de la subvention.

Monsieur Michaël RUBENS la raison pour laquelle les travaux n'ont pas été réalisés. Madame Francine THIERY répond que d'autres travaux, à savoir : le drainage de la cour de l'école, les travaux d'assainissement en haut de la rue de la Cheveaupierre et autres, ont dû être fait et n'ont pas permis de budgétiser ceux de la rue du Pré Gault.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver l'abandon de la subvention FER attribuée en 2023.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

12) DEMANDE DE SUBVENTION FER AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (FER) 2024 a pour objet le remplacement des fenêtres et de la porte du logement de la poste, pour un montant de 6 350,71 € HT ; soit 6 700 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord des membres du conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subvention FER au titre de l'année 2024 pour les travaux susvisés.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Monsieur le Maire a pris bonne note de la demande de mise en place de pistes cyclables au sein de l'école. Il sollicite des membres du conseil pour prendre en charge le dossier. Messieurs Michaël RUBENS, Jean BORENTIN et François BROCHET sont volontaires.

➤ Monsieur le Maire informe avoir pris contact avec le service voirie du Département pour recenser les travaux à réaliser et choisir un maître d'œuvre. Le maître d'œuvre sera chargé de monter le dossier

administratif pour l'obtention d'un contrat rural. Les membres du conseil municipal sont favorables pour que le Maire commence les démarches et se mette en relation avec un maître d'œuvre.

➤ Monsieur le Maire fait part de la nécessité de changer le système d'exploitation des ordinateurs du secrétariat de mairie car il est devenu obsolète et ne peut plus pour supporter les applications du logiciel métier.

➤ Monsieur le Maire dit que le lampadaire de la route de Gesvres est commandé.

➤ Monsieur Michaël RUBENS lance un nouveau numéro du journal communal Regards sur May, pour une parution courant mai 2024.

➤ Madame Marie-Hélène RABELLE informe que la recette de la tombola de Noël dernier a bénéficié aux Restos du Coeur. Ils ont fait part de leurs remerciements.

➤ Madame Francine THIERY annonce que la commission d'appel d'offres relative au marché de la restauration scolaire aura lieu le 23 avril 2024 et la commission mixte (affaires scolaires et sociales) le 30 avril 2024.

➤ La société VH est venue pour l'élagage des arbres rue de la Fontaine aux Chiens mais l'intervention a du être reportée car ils ont déjà trop repoussés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance
Caroline FOURMANOIR



Le Maire
Alain FORESTIER

